

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 9 mars 2020

Délibération n° 202003-02

---

### COMPTE FINANCIER 2019

---

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

#### Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 42 ETPT emplois sous plafond Etat et 246 ETPT emplois financés hors SCSP
- 13 592 841.02€ d'autorisations d'engagement
- 13 049 140.34€ de crédits de paiement
- 13 117 801.38€ de recettes encaissées
- + 68 661.04€ de solde budgétaire positif

#### Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 121 909.62€ de variation de trésorerie
- + 1 394 410.50€ de résultat patrimonial :
  - Dont budget principal : +1 397 408.39€
  - Dont SACD Normandie Valorisation : - 2997.89€
- + 2 685 083.14€ de capacité d'autofinancement

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 9 mars 2020

Délibération n° 202003-02

- - 639 823.88€ de variation de fonds de roulement.

### Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 1 394 410.50€ en report à nouveau :

- Dont budget principal : 1 397 408.39€ au compte 11900000
- Dont SACD Normandie Valorisation : - 2 989.89€ au compte 11900000

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

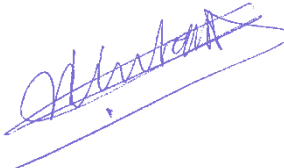
**Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2019, tel que proposé ci-dessus**

### Résultats des votes

Pour à l'unanimité par 29 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 9 mars 2020,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,



Innocent MUTABAZI